

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL**

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du 15 mars 2016, à 17 heures, salle 322, de l'Hôtel de ville, situé au 191, du Palais à Sherbrooke.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Monsieur Louisda Brochu, président
Monsieur Simon Audet, trésorier
Madame Sophie Breault, secrétaire
Madame Danielle Barrette, administratrice
Monsieur Éric Fernet, administrateur
Madame Kathleen Gélinas, administratrice
Madame Annie Godbout, administratrice
Monsieur Benoît Jeanson, administrateur
Madame Rachel Lajeunesse, administratrice
Madame Danièle Lalonde, administratrice
Monsieur Serge Paquin, administrateur

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

Monsieur Gilles Marcoux, directeur général
Madame Christiane Poitras, adjointe administration
Monsieur René Allaire, personne-ressource

ÉTAIENT ABSENTES :

Monsieur Daniel Chassé, vice-président
Monsieur René Couture, administrateur
Madame Julie Roy, administratrice
Madame Maryse Gosselin, administratrice

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Louisda Brochu souhaite la bienvenue aux nouvelles administratrices ainsi que les membres du conseil d'administration de la Corporation de développement commercial de Sherbrooke.

Considérant que l'avis de convocation a été expédié au moins deux (2) jours avant l'assemblée et que nous avons le quorum, M. Louisda Brochu déclare l'assemblée ouverte à 17 h 05.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU 19 JANVIER 2016

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

RAPPORT DES COMITÉS

Appréciation du directeur général

Auto-appréciation du c.a.

AFFAIRES COURANTES

Avis changement de zonage King/410

Avis changement de zonage secteur Deauville

Résultats du sondage appréciation de service

Renouvellement mandat des administrateurs

Rapport du directeur général

Apport financier au 31 janvier 2016

Offre de partenariat – ODACE

Rendez-vous du commerce

DIVERS

Bordereau de correspondance

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. LECTURE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

C.A. 2016-15

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'apporter une correction au procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 janvier et de l'adopter tel quel.

3.1 Résolution tenant lieu d'une assemblée-scrutin référendaire

CONSIDÉRANT QUE le 19 octobre 2015 une requête demandant la formation de la Société de développement commercial du centre-ville a été déposée au conseil municipal lors d'une séance ordinaire et qu'un scrutin référendaire sera tenu sur le sujet le 17 janvier 2016;

Considérant que Commerce Sherbrooke fut identifié comme un contribuable du district commercial qui aura droit de vote lors du scrutin référendaire;

Considérant que les affaires de la corporation sont administrées par un conseil d'administration composé de tous ses membres;

Considérant que le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs et tous les mandats jugés utiles au comité exécutif ainsi qu'au directeur général;

Considérant que Commerce Sherbrooke soutient depuis plusieurs années l'Association des gens d'affaires du centre-ville dans leurs projets d'animation, de promotion et de publicité;

Considérant que la création d'une Société de développement commercial permettra d'accroître la capacité des gens d'affaires du centre-ville dans le développement de ce district commercial;

Considérant la recommandation du comité exécutif;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER la création de la Société de développement commercial du centre-ville et de désigner monsieur Gilles Marcoux; directeur général, pour représenter Commerce Sherbrooke lors du scrutin référendaire du 17 janvier 2016.

INSERTION DANS LE LIVRE

Puisque nos règlements généraux ne prévoient pas la possibilité de tels votes mais que l'ensemble des administrateurs ont décidé de donner suite à cette décision en raison du court délai.

C.A.2016-16

IL EST RÉSOLU de ratifier cette décision du 14 janvier 2016 et d'appliquer l'ensemble des décisions prise comme si elles avaient été décidées lors d'une assemblée régulièrement tenue.

3.2 Résolution tenant lieu d'une assemblée - gouvernance

Considérant qu'en décembre, monsieur Ahmed Boutaleb a informé le président du conseil d'administration qu'il démissionne pour des raisons personnelles du conseil d'administration de Commerce Sherbrooke.

Considérant que tous les membres sont nommés par le conseil municipal de la Ville de Sherbrooke;

Considérant que les membres du comité de gouvernance ont fait différentes approches pour identifier et vérifier l'intérêt de représentant de la communauté d'affaires et institutionnelle de la Ville de Sherbrooke;

Considérant l'intérêt de madame Maryse Gosselin; directrice des ventes aux Services financiers aux petites entreprises à la Banque Royale du Canada;

Considérant la recommandation du comité de de gouvernance;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au Conseil municipal de la Ville de Sherbrooke de nommer madame Maryse Gosselin; directrice des ventes du Service financiers aux petites entreprises à la Banque Royale du Canada, à titre de représentante de la communauté d'affaires et institutionnelle de la Ville de Sherbrooke.

INSERTION DANS LE LIVRE

Puisque nos règlements généraux ne prévoient pas la possibilité de tels votes mais que l'ensemble des administrateurs ont décidé de donner suite en raison du court délai.

C.A.2016-17

IL EST RÉSOLU de ratifier cette décision du 29 janvier 2016 et d'appliquer l'ensemble des décisions prise comme si elles avaient été décidées lors d'une assemblée régulièrement tenue.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Gilles Marcoux informe les membres présents que l'avis sur l'intérêt de modifier la vocation du Pôle commercial à l'intersection des rues Belvédère Sud et Bel-Horizon et l'avis sur le pôle Lionel-Groulx/Jean-de-la Fontaine zone CAI8 ont été expédiés au Service de la planification et du développement urbain de la Ville.

L'équipe de Commerce Sherbrooke travaille présentement à concrétiser les actions prévues au plan d'action 2016.

Les modifications au calendrier des assemblées ont été envoyées à chacun des membres du c.a.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 **Appréciation du directeur général**

Considérant la grille d'appréciation qui permet d'apprécier le directeur général en lien avec les valeurs de l'organisation, avec ses habiletés de direction et en lien avec ses objectifs de l'année dernière;

Considérant que le Président fut mandaté par le Comité d'appréciation de rencontrer le directeur général;

Considérant qu'une rencontre avec le directeur général a eu lieu le 2 Mars 2016;

Considérant que le directeur général rencontre les attentes de l'organisation et même supérieures aux attentes sur certains aspects;

Considérant que les objectifs pour 2016 lui ont été fixés;

C.A. 2016-16

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est proposé à l'unanimité de féliciter le directeur général et de le soutenir dans l'attente de ses objectifs 2016;

5.2 **Auto-appréciation du c.a.**

Le comité responsable de l'évaluation du sondage auto-appréciation composé de madame Kathleen Gélinas de messieurs Éric Fernet, Simon Audet, Benoît Jeanson nous explique les résultats. De façon générale, nous constatons que l'ensemble des énoncés soumis ont subi une forte hausse. Toutefois, les énoncés rattachés à la préparation, l'assiduité, la participation aux discussions et le ralliement aux décisions ont subi une baisse.

C.A. 2016-17

Sur proposition dûment faite et appuyée, le comité responsable du sondage propose de ramener à l'ordre du jour ces énoncés afin d'échanger sur les résultats obtenus et de trouver ensemble des améliorations à apporter.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Avis de changement de zonage King/410

Considérant que la demande du requérant est incompatible avec l'orientation (1) de la vision de développement stratégique du commerce à Sherbrooke visant à assurer un équilibre des fonctions commerciales;

Considérant que la demande du requérant est compatible avec l'orientation (2) de la vision de développement stratégique du commerce à Sherbrooke visant à établir une structure commerciale cohérente et productive sur l'ensemble du territoire;

Considérant que la demande du requérant est incompatible avec l'orientation (3) de la vision de développement stratégique du commerce à Sherbrooke visant à favoriser l'aménagement de bâtiments commerciaux qui s'intègrent bien dans leur milieu et qui sont attrayants pour le consommateur;

Commerce Sherbrooke juge que la demande du requérant, dans sa forme actuelle, est incompatible avec les objectifs définis dans la vision de développement stratégique du commerce à Sherbrooke et recommande de ne pas autoriser les usages demandés par le requérant.

Toutefois, Commerce Sherbrooke reconnaît les qualités uniques liées à la localisation du site, le potentiel structurant que représente un projet de la nature et de l'envergure de celui présenté par le requérant, et la complémentarité que celui-ci pourrait partager avec l'identité émergente de pôle de services professionnels et de bureaux d'affaires du secteur.

C.A. 2016-18

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de se montrer favorable à la demande du requérant dans la perspective où le projet serait en mesure de répondre aux préoccupations suivantes :

Que l'implantation du bâtiment permette un accès convivial et pratique pour les piétons et les usagers du transport en commun provenant de la rue King Ouest;

Que les usages permis soient limités à des usages en lien avec la vocation souhaitée pour le projet;

Que des normes régissant les superficies soient définies afin d'assurer une cohésion entre la vocation souhaitée du site et les commerces qui pourraient s'y implanter.

6.2 Avis changement de zonage dans le secteur Deauville

Considérant que Commerce Sherbrooke juge que le marché ne justifie pas la création d'une nouvelle zone commerciale à l'endroit visé par le requérant et considère que la demande est incompatible avec l'orientation (1) de sa Vision de développement commercial visant à assurer un équilibre des fonctions commerciales.

Considérant Commerce Sherbrooke juge que la demande du requérant ne répond pas à l'orientation (2) de sa vision de développement stratégique du commerce visant à établir une structure commerciale cohérente et productive à l'échelle du territoire.

Commerce Sherbrooke recommande de ne pas donner suite à la demande du requérant.

Commerce Sherbrooke reconnaît également la pertinence de pousser la réflexion sur les commerces en gros et les commerces lourds dans la révision de sa Vision de développement stratégique.

C.A. 2016-19

Sur proposition dûment faite et appuyée, Commerce Sherbrooke recommande de ne pas donner suite à la demande du requérant.

6.3 Résultats du sondage appréciation de service

L'objectif de l'étude est de connaître le niveau de satisfaction des investisseurs et des promoteurs immobiliers qui ont fait appel à Commerce Sherbrooke dans le cadre de leur démarche commerciale en 2015.

Le sondage a été envoyé à (147) investisseurs et (26) promoteurs immobiliers de 2015 ayant une adresse courriel inscrite au dossier ont reçu un lien pointant la page du sondage investisseur sur le site de Commerce Sherbrooke. L'envoi a été fait le 16 décembre 2015 par la chargée de projet au développement commercial et des rappels ont été envoyés le 5 janvier 2015. Nous avons reçu (73) réponses comparativement à (68) en 2014.

Globalement, la qualité des services de Commerce Sherbrooke est qualifiée d'excellente à très bien par 82 % des répondants. Nous constatons cependant une légère détérioration de la perception en lien avec la qualité de l'information et le délai de transmission de l'information. À court terme, nous devons adresser cette dimension.

6.4 Renouvellement mandat des administrateurs

C.A. 2016-20

Considérant que les affaires de la Corporation de développement commercial de Sherbrooke sont administrées par un conseil d'administration composé de quinze (15) membres;

Considérant que madame Julie Roy et monsieur Éric Fernet de la catégorie communauté affaires et institutionnelle, ont manifesté un intérêt pour poursuivre leur implication au sein de Commerce Sherbrooke;

Considérant que messieurs Daniel Chassé et Simon Audet de la catégorie citoyen ont manifesté un intérêt pour poursuivre leur implication au sein de Commerce Sherbrooke;

Considérant que les représentants des Arrondissements de Fleurimont et de Rock-Forest-Saint-Élie-Deauville recommandent de reconduire leur représentant;

C.A. 2016-21

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de proposer au Conseil municipal de la Ville de Sherbrooke de reconduire madame Julie Roy et

monsieur Éric Fernet à titre de représentants de la communauté d'affaires et institutionnelle. Il est également résolu de recommander de reconduire messieurs Daniel Chassé et Simon Audet à titre de citoyens au conseil d'administration de la Corporation de développement commercial de Sherbrooke.

6.5 Rapport du directeur général

Monsieur Marcoux fait rapport aux membres du conseil d'administration de l'avancement des différents dossiers. Il mentionne que depuis le début 2016, nous avons traité 34 dossiers investisseurs;

Dernières ouvertures commerciales (dossiers dont l'implication de Commerce Sherbrooke est significative):

Bloma : ouverture 1^{er} février. Communiqué de presse fait.

Olab Yoga : ouverture 29 février. Communiqué de presse fait.

Pub El Tabernaco : ouverture prévue à la mi-mars.

Habaneros grill mexicain : ouverture fin-mars.

6.6 Présentation rapport financier au 31 janvier

Considérant que le rapport correspond à la situation financière de la Corporation de développement de Sherbrooke au 31 janvier 2016.

Considérant que les retenues à la source (DAS) provincial et fédéral pour cette période ont été payées le 9 février 2016.

C.A. 2016-22

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le rapport financier au 31 janvier 2016.

6.7 Offre de partenariat avec l'Organisme de développement d'affaires commerciales et économiques : ODACE

Considérant que la Corporation de développement commercial de Sherbrooke a pour mission de piloter dans une perspective de développement durable et en concertation avec les services municipaux et les acteurs du milieu, l'évolution de la structure commerciale de Sherbrooke;

Considérant qu'en 2013 nous avons signé une entente de partenariat avec la Chambre de commerce de Fleurimont et que cette dernière est échue depuis le 31 décembre 2015;

Considérant qu'en décembre 2015, la Chambre de commerce de Fleurimont, a décidé de se transformer en une association de gens d'affaires et de devenir ODACE (Organisme de développement d'affaires commerciales et économiques);

Considérant qu'ODACE nous propose un plan de partenariat de 3 500\$ en échange de la visibilité associée au plan Ascension;

Considérant que nous n'avons pas les disponibilités budgétaires pour répondre favorablement à l'offre de partenariat;

Il est recommandé de ne pas donner suite à l'offre de partenariat d'ODACE (Organisme de développement d'affaires commerciales et économiques).

C.A. 2016-23 Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à l'offre de partenariat d'ODACE.

6.8 Présentation de la programmation des Rendez-vous du commerce

Considérant que le commerce de détail et de service traverse des révolutions multiples : essor des technologies numériques, volume massif des données (Big Data), nouveaux comportements d'achat des consommateurs, canaux de vente multiplateforme;

Considérant que ces nouveaux enjeux transforment à la fois le métier de vendeur, les approches de vente devenues consultatives et le rôle du gestionnaire d'une équipe de vente;

Considérant que Commerce Sherbrooke en partenariat avec Emploi Québec, la Chambre de commerce de Sherbrooke et le CÉGEP de Sherbrooke souhaite adresser cette problématique dans le cadre de la 4^e édition des Rendez-vous du commerce, le 18 octobre 2016;

Considérant que ce type de projet peut être soutenu financièrement par Emploi Québec;

C.A. 2016-24 Sur proposition dûment faite et appuyée, il est recommandé de mandater le directeur général à transiger avec Emploi Québec pour bénéficier des différents programmes d'aide financière.

7. Date et lieu de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée se tiendra le mardi, 19 avril 2016 à 17 h, à l'Hôtel de Ville de Sherbrooke, au 191, rue du Palais, salle 322.

8. DIVERS

8.1 Bordereau de correspondance

Lettre reçue de monsieur Pierre Bolduc de Estridev.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A 2016-25 Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 13.

Sophie Breault, secrétaire
2016-03-15